

L'Omerta à la Direction Interrégionale

Antilles – Guyane

La **CFDT Douane Martinique** a saisi le Directeur Interrégional à plusieurs reprises concernant le remboursement des frais de déplacement qui n'est pas effectué comme il se doit dans notre DI.

Pour réponse : blocage total et immédiat des remboursements le temps de SA réflexion...

C'est inadmissible !

Nous condamnons ces pratiques dignes du temps des DESPOTES !

Depuis 3 mois maintenant les agents ne sont pas remboursés de leur dépense de frais sur les déplacements locaux !

Cette prise d'otage a assez duré !

Plus étonnant encore, nos collègues de la Guadeloupe n'ont aucun problème de remboursement, et le décret est bien respecté !

Aucune équité entre les agents

On fait le point sur nos droits :

– Pour les repas : art.29 de l'Arrêté du 1er novembre 2006 :

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article 2 (8°) du décret du 3 juillet 2006 susvisé, pour l'application des dispositions relatives à l'indemnité de repas versée aux agents en mission ou intérim, ou à la fraction correspondante de l'indemnité de mission, l'agent qui se déplace dans une commune limitrophe de celle de sa résidence administrative ou familiale et qui n'a pas la possibilité de se restaurer dans un restaurant administratif n'est pas regardé comme effectuant un déplacement à l'intérieur d'une même commune.

Tous les agents du Marin et de Trinité ont droit à 20 euros par repas dès lors qu'ils sont hors de leur résidence administrative (entre 11h et 14h), même chose pour les moniteurs de tir quand ils vont au Diamant.

La CFDT dénonce cette gestion hasardeuse et totalement injuste !

La CFDT exige l'application du décret pour l'ensemble de la Direction !

La CFDT exige le respect du droit des agents !

IL FAUT ARRÊTER DE SE MOQUER DU MONDE !

Pour mémoire, il y a peu de temps, le Tribunal Administratif a condamné la DI sur les délais de route.

La CFDT n'hésitera pas à saisir le Tribunal Administratif sur les frais de déplacement pour que le droit des agents soit respecté.

Quoi de mieux pour bloquer l'action syndicale que de ne pas rembourser nos élus qui vous représentent !!

